TL 3046

pax christi mouvement international catholique pour la paix international catholic peace movement

Section Suisse romande

DH-117
21.08.84

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SECTION SUISSE DE PAX CHRISTI

embargo : mercredi 22 août 1984, 12 heures

Devant la Sous-Commission des Droits de l'Homme de l'ONU :

PAX CHRISTI INTERNATIONAL DENONCE LA REPRESSION AU T I M O R - E S T ET AU S R I - L A N K A

La délégation de Pax Christi International présente à la Sous-Commission des Droits de l'Homme un exposé de la situation des droits de l'homme au Timor Oriental et au Sri-Lanka.

Dans son intervention du 22 août, le délégué de Pax Christi International, M. Adrien-Claude Zoller, a rappelé les conséquences désastreuses de l'invasion du Timor Oriental par les forces indonésiennes en décembre 1975. Sur une population de 688'771 habitants en 1974, plus de 200'000 avaient été tués en 1978. Depuis, le massacre a continué et malgré d'énormes moyens militaires mis en place les troupes indonésiennes n'arrivent pas à écraser la résistance de ce peuple qui avait proclamé son indépendance quelques semaines avant l'agression indonésienne. La torture de prisonniers, les massacres, la terreur, les épidémies et la faim soulèvent un flot de protestation. Pax Christi International, qui est déjà intervenu à plusieurs reprises sur cette question, qualifie cette situation de génocide et urge les Nations Unies de chercher à mettre fin au massacre.

La situation au Sri-Lanka est présentement mar quée par une recrudescence de la violence. Pax Christi International a décrit les massacres qui se sont produits ces dernières semaines dans le Nord et l'Est du pays : un village de pêcheurs rasé et bombardé, 2'000 familles sans-abris. Des détenus abandonnés enfermés dans un bâtiment piégé, une vingtaine de cadavres ont été retrouvés dans les décombres. La ville de Mannar partiellement réduite en cendres par des représailles des forces de l'ordre suite à une embuscade tendue par des résistants tamouls. Pax Christi International estime à 2'000 le nombre des victimes des affrontements de juillet 1983. En août de cette année, plus de 200 civils innocents ont été exécutés sommairement.

Pax Christi International constate que les déclarations des autorités sri-lankaises ne sont pas suivies dans les faits. Le Gouvernement semble au contraire avoir renoncé à une négociation avec la minorité tamoule, dont les membres sont actuellement soumis à la terreur et aux massacres. C'est la solution de la force qui prévaut. Pax Christi International constate :

- que les forces armées, la police et les groupes extrémistes cingalais s'attaquent surtout aux Tamouls et échappent au contrôle du Gouvernement,
- que le Gouvernement limite les libertés individuelles, instaure une censure de la presse, porte atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire et fait appel à des agents étrangers pour renforcer les services de renseignement.

La tradition démocratique du pays se trouve ainsi sur la brèche.

Secrétariat romand : 3, rue Argand - CH-1201 Genève - Téléphone (022) 32 21 41 - C.C.P. 12-3901 Genève

Genève, le 21 août 1984